Zeitschrift: Arbido

Herausgeber: Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; Bibliothek

Information Schweiz

Band: 14 (1999)

Heft: 4

Rubrik: Courrier des lecteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch





CLASSEMENT VERTICAL APRÈS UN RAPIDE COUP D'ŒIL

Je viens de recevoir et de lire les derniers numéros d'ARBIDO... dont la lecture a été très rapidement faite, la majorité des articles étant en langue allemande: classement vertical après un rapide coup d'œil!

Je me permettrai de vous faire part de quelques remarques que j'aimerais avant tout être constructives et servant l'avenir de la seule revue professionnelle suisse couvrant les sciences de l'information.

Je me pose la question de savoir si cette revue professionnelle suisse – qui devrait logiquement respecter la représentation des langues officielles de notre pays: allemand, français, italien voire même romanche – n'est pas en train de retomber dans les travers que je lui ai connus au début de ma carrière de bibliothécaire: un journal essentiellement destiné à mes collègues alémaniques... Il est vrai qu'à ce titre la Bibliothèque nationale suisse donne l'exemple en présentant ses futurs colloques en bibliothéconomie en anglais, annonce que je trouve à tout point de vue indigne d'une telle institution qui se veut être le phare du monde de l'information documentaire suisse.

Malgré son appartenance à l'Office fédéral de la culture, cette noble institution a peut-être paradoxalement raison: ne vaudrait-il pas mieux d'utiliser systématiquement la langue de Shakespeare pour diffuser les «potins» du monde des bibliothèques et archives suisses?

Je me pose aussi la question, à la lecture d'un des rares

«articles» en français, de la portée informative réelle d'un tel jargon... sans même parler des «exactitudes» techniques... Je me demande parfois si les divers responsables de l'Information documentaire en Suisse ne sont pas atteints d'un profond syndrome de Dilbert!

Quant au contenu scientifique de la revue, je ne pense pas qu'il puisse être, à l'heure actuelle, d'une grande aide tant pour les professionnelles en activité que pour des étudiant(e)s, suisses ou étrangers...

En espérant que ces quelques remarques permettront à la X^e nouvelle équipe rédactionnelle qui se met en place de réaliser un journal de l'information documentaire suisse digne de ce nom...

Il est vrai aussi que j'ai souvent été absent des comités de rédaction d'ARBIDO durant mon mandat de corédacteur de la revue. Mais que les personnes interessées par cette absence prennent contact avec la direction de la BN qui, je l'espère, pourra justifier l'interdiction qu'elle avait à l'époque prononcée quant à ma participation à ces séances de rédaction alors que d'autres employé(e)s se voyaient liberé(e)s des heures nécessaires pour participer à des séances «professionnelles», heures comptées en heures travaillées...

Jean-François Boillat La Chaux-de-Fonds

